

INSTITUT DES MÉTIERS DE LA SANTÉ DÉPARTEMENT DE SCOLARITÉ INSTITUT FORMATION SOINS INFIRMIERS



RENTRÉE 2022

DOSSIER ADMINISTRATIF			
NOM	:		
Prén	om:		
Pièce	s obligatoires à remplir :		
	Fiche de renseignement		
	Fiche d'autorisation image		
	Demande de dispense d'Unité d'Enseignement		
	Pour les diplômes étrangers		
<u>Pièce</u>	s obligatoires à fournir :		
0	Attestation imprimée de Contribution Vite Etudiante et de Campus (CVEC). Vous devez vous acquitter de cette cotisation (95€) à chaque rentrée pour vous inscrire dans notre établissement depuis le portail : cvec.etudiant.gouv.fr Si vous êtes financés par un employeur ou un OPCO, vous êtes exonérés : vous devez tout de même suivre la même démarche.		
	Justificatifs demandés en cas de demande de dispense d'Unité d'Enseignement		
	Justificatifs demandés les diplômes étrangers		
	Copie du diplôme d'admission (baccalauréat, DAEU, DEAS, DEAP,)		
	Attestation de non inscription à Parcoursup pour les admis relevant du concours FPC		
	Attestation d'admission Parcoursup pour les admis via Parcoursup		
	Chèque de 170 € à l'ordre du Trésor Public au titre des droits d'inscription 2022-2023		
	Extrait de Casier judiciaire n°3 à demander par mail : cjn.justice.gouv.fr ou par courrier Casier Judiciaire National - 44317 NANTES CEDEX 3		



INSTITUT DES MÉTIERS DE LA SANTÉ DÉPARTEMENT DE SCOLARITÉ INSTITUT FORMATION SOINS INFIRMIERS



RENTRÉE 2022

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PHOTO à agrafer

Nom de naissance :					
Nom d'usage :					
Prénom(s):					
Date de naissance :/ à :					
Département :					
N° de sécurité sociale :	N° de sécurité sociale :				
Adresse mail	(<u> </u>			
Adresse durant la formation :					
			••••		
M					
	Personne de confiance à prévenir s	i nécessaire			
Nom et coordonnées téléphonique	<u>\$</u>				
	06.0.4.6				
	Situation de famille				
Célibataire Nombre d'enfants	☐ Marié(e) / Pacsé(e)	☐ Divorcé(e)	☐ Veuf(ve)		

NOM :	Préi	nom:					
n° INE, INES ou BE (figurant sur le relevé de ne	l° INE, INES ou BEA 10 chiffres et 1 lettre ou 9 chiffres et 2 lettres						
DIPLÔMES Si vous avez un diplôme supérieur au baccalauréat, renseigner impérativement la rubrique « Baccalauréat » puis préciser votre diplôme supérieur dans la rubrique « Autre ». Si vous avez un diplôme de niveau IV autre que le baccalauréat (par exemple Brevet d'Etat, Titre Professionnel de niveau IV), merci de le préciser dans la rubrique « Autre ».							
☐ Baccalauréat	☐ Bac général avant 2021 : Série	(L, S, ES,)					
		t d'obtention :					
	☐ Bac général à partir de la session juin	at d'obtention :					
		se de 1ère (même si abandonnées en terminale					
	Spécialité 2 :						
	Spécialité 3 :						
	Année :						
	☐ Bac Professionnel : ☐ Tertiaire ☐ In	·					
		t d'abtention :					
		t d'obtention :					
DEAS Année : Département d'obtention:							
□ DEAP							
☐ Autre diplôme							
	Année : Département	d'obtention:					
	INSCRIPTION UNIVE	ERSITAIRE					
Quel que soit votre	e situation vis-à-vis de l'université, cette	rubrique doit être obligatoirement renseignée.					
1	ijà été inscrit à l'Université de Bordeaux	☐ Oui ☐ Non					
depuis	\$ 2002 (Bordeaux 1, Bordeaux 2, Bordeaux 4, IUT, ESPE) ?						
Si non, ne rien inscrire							
	Si oui, Année de votre 1ère inscription :						
Votre n° étudiant <u>Université de Bordeaux</u>							
	DROITS A L'IN	MAGE					

□ NON

OUI

AUTORISATION:

Page 2 sur 2

(remplir la fiche)



INSTITUT DES MÉTIERS DE LA SANTÉ



RENTRÉE 2022

AUTORISATION D'UTILISATION DE LA PHOTOGRAPHIE ET AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

NOM:					
Prénom :					
Né (e) le : /					
À:					
☐ Autorise l'Institut des Métiers de la Santé du CHU de Bordeaux					
☐ N'autorise pas l'Institut des Métiers de la Santé du CHU de Bordeaux					
à utiliser ma photographie portrait prise à la rentrée administrative afin de constituer un trombinoscope à l'usage exclusif des équipes pédagogiques et administratives.					
☐ Autorise l'Institut des Métiers de la Santé du CHU de Bordeaux					
☐ N'autorise pas l'Institut des Métiers de la Santé du CHU de Bordeaux					
à utiliser mon image (photos ou vidéos) prise dans le cadre de ma formation pour un usage pédagogique					
Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite à : Institut de Formation en Soins Infirmiers du CHU de Bordeaux, IMS Pellegrin, Rue Francisco Ferrer – 33076 BORDEAUX CEDEX ou ifsi@chu-bordeaux.fr					
Institut de Formation en Soins Infirmiers du CHU de Bordeaux, IMS Pellegrin,					

Création le 24/03/2022 MAJ : 24/05/2022



Institut des Métiers de la Santé du CHU de Bordeaux Filière Soins Infirmiers

DEMANDE DE DISPENSE D'UNITE(S) D'ENSEIGNEMENT

Concerne les étudiants PACES et PASS ayant validé leur année de formation, les infirmiers ayant obtenu leur diplôme à l'étranger, les aides-soignants, les auxiliaires de puériculture, les titulaires de certaines licences ou master (en lien avec le programme de formation infirmière – ex : licence d'anglais, de psychologie,...)

A RETOURNER PAR COURRIER AU SECRÉTARIAT DE L'IFSI AU PLUS TARD LE 30 AOUT 2022

NOM :				
PRENOM:				
DEMANDE DE DISPENSE D'UNITE(S) D'ENSEIGNEMENT SUIVANTE(S) :				
Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier es personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeu d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.				
PIÈCES A FOURNIR :				
Tous les justificatifs permettant d'apprécier votre demande :				
□ La copie d'une pièce d'identité □ La ou les copie(s) du ou des diplôme(s) détenu(s) □ Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans □ Un curriculum vitae □ Une lettre de motivation □ Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers				



Institut des Métiers de la Santé du CHU de Bordeaux Filière Soins Infirmiers

POUR LES DIPLOMES ETRANGERS

A RETOURNER COMPLET PAR COURRIER AU DEPARTEMENT DE SCOLARITE DE L'IFSI AU PLUS TARD LE 30 AOUT 2022

NOM:					
PRENOM:					
	PRE-REQUIS A L'ADMISSION				
Ē	POUR LES CANDIDATS ETRANGERS				
ſ	Parler, écrire et comprendre le français, entretien obligatoire (RDV à prendre par mail à ifsi@chu-bordeaux.fr)				
(☐ Attestation de niveau de langue B2				
ſ	□ Copie des diplômes étrangers et traduction faite par un traducteur agréé auprès des tribunaux français et une attestation de comparabilité d'études de ce diplôme (ancienne attestation de niveau), délivrée par le centre ENIC-NARIC, attestant de l'équivalence au minimum de niveau IV				
ſ	Copie carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité				
, <u>F</u>	POUR LES INFIRMIERS ETRANGERS				
(Référentiel de formation infirmière				
0	☐ Entretien obligatoire (RDV à prendre par mail à ifsi@chu-bordeaux.fr)				
ſ	□ Copie carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité				

Quelle est votre situation?





Vous allez vous inscrire dans une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur?

Yous êtes redevable et devez payer la CVEC

Les étudiants redevables doivent s'acquitter de la CVEC



Vous ne payez pas car vous êtes directement exonéré



Yous êtes réfugié, bénéficiaire de la protection subsidiaire ou êtes demandeur d'asile? Yous ne paierez pas si vous justifiez que vous êtes exonéré (délai d'obtention de l'attestation : 2 iours ouvrés)



- Soit par exonération, directe ou différée
- >>> Soit par paiement, par carte bancaire ou espèces

Vous allez suivre un cursus dans un établissement du MESRI, du MiC ou du MAA et deviendrez boursier après votre inscription?

Vous allez suivre une formation sanitaire et sociale postbac et deviendrez boursier après votre inscription ?

Vous devrez payer puis demander un remboursement si vous êtes exonéré



Vous allez vous inscrire et pensez bénéficier d'une aide spécifique annuelle du Crous ?



Vous allez vous inscrire dans un lycée (BTS, DMA, formations comptables...)?

Vous n'avez aucune démarche à faire Les étudiants non assujettis ne doivent pas s'acquitter de la CVEC





Je rentre à l'IFSI, je dois m'inscrire dans l'ordre à ...

AU CROUS

administratif et médical, dans un délai de 3 semaines à compter de la inscription notification de votre admission. votre transmettant par l'intégralité





courrier vous précisant les modalités 2. Vous recevrez prochainement un de rentrée.

https://cvec.etudiant.gouv.fr

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Inscription obligatoire annuelle et totalement gratuite

1. Pourquoi?

nscription aux évaluations des UE universitaires

2. Comment?

superieur. Elle est préalable et ndispensable à votre inscription Primo-entrants = étudiants jamais inscrits à l'Université de Bordeaux depuis 2002

le m'inscris en suivant la procédure « 1ère inscription »

Etudiants déjà inscrits à l'Université de Bordeaux depuis

Procédure applicable aussi pour les 2 em et 3 em années.

3. Quand?

mois d'octobre). L'IFSI précisera les dates aux étudiants.